

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix neuf le dix sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER.

Convocation du 10 octobre 2019.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire informe l'Assemblée que M. Mathieu Palobart a fait une remarque sur le compte rendu de la séance du 25 juillet 2019. Elle rappelle le paragraphe contesté (VIII-3-Maison de santé). Il est indiqué qu'il n'a pas voulu s'investir dans une maison de santé à Laguépie. Mme le Maire fait un bref récapitulatif de ce qui avait été dit lors de certains conseils municipaux en 2009. En particulier, la séance du 28 janvier 2009 où M. Alaux avait demandé à M. Palobart de prendre en main la mise en place d'une maison de santé sur la commune.

M. Palobart, qui assiste à la séance, rappelle qu'aucun médecin n'était intéressé, un pharmacien ne peut porter un tel projet, il faut que ce soit un médecin. Une réunion avait été organisée avec des professionnels de santé du secteur, cela n'avait rien donné.

Dans le paragraphe VIII-3 du compte rendu du 25 juillet 2019, le Conseil municipal admet qu'il y a eu une erreur d'interprétation, M. Alaux avait demandé à M. Palobart de porter ce projet de maison de santé mais cela n'était pas possible car il est pharmacien et non médecin.

Ordre du jour :

I-Vote du compte-rendu du 5 septembre 2019 :

M. GARRIGUES conteste le paragraphe IV-5 sur la toiture de l'église. Le devis ne concernait pas la gouttière sur la partie droite côté nord mais une autre gouttière sur le côté sud vers la mairie. Mme le Maire rappelle qu'un devis a quand même été signé et qu'aucun travail n'a été effectué. La phrase litigieuse est rayée sur le compte rendu du 5 septembre 2019.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Tarifs chaufferie bois :

Mme le Maire informe le Conseil que les appartements de Tarn-et-Garonne Habitat doivent se raccorder à la chaufferie bois, aucune date n'est fixée pour l'instant.

Depuis la construction du réseau de chaleur, nous n'avons pas augmenté les tarifs de la consommation. M. Jean-Michel Ferry de Quercy Energies estime que nous pourrions augmenter le tarif de la consommation jusqu'à 17% maximum. Nous pourrions en contrepartie diminuer l'abonnement de 19 € à 17 € le kW car nous avons renégocié l'emprunt, le taux étant passé de 4,09% à 1,55%. M. Ferry nous conseille d'augmenter le tarif consommation de 4% afin d'éviter une hausse trop importante pour les abonnés.

17/10/2019

1/4

Mme le Maire indique que cette année la commune a acheté plus de bois, nous avons du stock sur la plateforme de Nègrepelisse, nous avons 2 ans d'avance.

Le Conseil municipal donne son accord pour la modification des tarifs. Il faudra informer le receveur municipal car nous avons besoin de son aval.

Délibération reçue à la Préfecture le 23 octobre 2019.

Mme IGLESIAS demande à quelle date nous allons remettre en marche la chaufferie. Mme le Maire répond que ce sera fait dès demain car le week end qui arrive va être plus frais.

Mme le Maire informe le Conseil que les crédits prévus au chapitre 011 (charges à caractère général) du budget chaufferie bois sont insuffisants et qu'il convient de procéder à un virement de crédits de 4 000 € du chapitre 012 (charges de personnel) au chapitre 011. Cette année, le budget chaufferie ne remboursera pas de frais de personnel au budget principal.

Le Conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 18 octobre 2019.

III-Délibération indemnité trésorier :

Il s'agit d'une délibération de principe, nous ne connaissons pas encore le montant de l'indemnité. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 22 octobre 2019.

IV-Délibération cession bail emphytéotique de Promologis à Clair Vallon :

Mme le Maire rappelle que Promologis veut vendre les pavillons à Tarn-et-Garonne Habitat mais les terrains appartiennent encore à la Commune.

M. HEBRARD propose que l'on vende ces terrains à 8 € le m², ils ont loué les bâtiments pendant des années sur des terrains qui ne leur appartenaient pas, on ne va quand même pas les leur céder gratuitement.

Mme le Maire va rechercher le bail emphytéotique et vérifier son contenu.

Après délibération, le Conseil municipal décide de céder ces terrains à 5 € le m².

VII-Délibération pour caution suite au réaménagement de prêt de Tarn-et-Garonne Habitat :

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu l'avenant au Contrat de prêt n° 1306562 signé entre Tarn-et-Garonne Habitat et la Caisse des dépôts et consignations (baisse du taux à 1,59%),

La commune accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 184 707,01 € souscrit par Tarn-et-Garonne Habitat. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci (22 ans). Le département garantit les 50% restants.

17/10/2019

2/4

Nous sommes dans l'obligation de cautionner ce réaménagement de prêt puisque nous garantissons déjà le prêt d'origine.

Délibération reçue à la Préfecture le 22 octobre 2019.

V-Achat électricité : marché attribué par le SDE à EDF Collectivités Sud-Ouest :

La Commune avait changé de fournisseur d'électricité (Total Direct Energie) dans le cadre du groupement de commandes.

Le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) a relancé le marché et c'est EDF Collectivités qui l'a remporté. Au 1^{er} janvier 2020, nous changerons de fournisseur.

Une réunion d'information aura lieu le 13 novembre à la salle des fêtes d'Albefeuille-Lagarde.

VI-Tarifs cantine :

Mme le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'un PAI médical (Projet d'Accueil Individualisé), l'enfant apporte son repas mais utilise les services de la cantine scolaire (travail supplémentaire pour la cantinière, repas mis au frigidaire, lavage, etc.). Elle propose une participation financière de 1 € par repas, les parents sont déjà informés et sont d'accord.

Mmes LEGRAND et IGLESIAS votent contre, cette participation de 1 € est adoptée à la majorité des membres présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 22 octobre 2019.

VIII-Questions diverses :

VIII-1-Emploi de M. Cellard :

M. Cellard est actuellement en PEC (Parcours Emploi Compétences) jusqu'au 29 octobre 2019.

Avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne, nous pouvons obtenir une aide de 2 000 € si nous le nommons stagiaire et de 4 000 € à la titularisation.

Actuellement, l'ASP (Agence de Services et de Paiement) rembourse 50%, si nous prolongeons le PEC, l'agence nous versera environ 400 € par mois soit 4 800 € par an, ce qui est plus intéressant pour la Commune. Mme le Maire va contacter CAP Emploi pour le renouvellement du PEC.

VIII-2-Rue du Barry :

Mme le Maire fait part à l'Assemblée du projet d'établir rue du Barry une écluse (alternance provisoire) comme à Saint-Martin-Laguépie pour laisser la priorité aux véhicules qui montent, avec des espaces de stationnement. Il n'y aurait plus qu'une seule voie.

VIII-3-SCoT :

Une réunion sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est prévue le 5 novembre 2019 à 14 heures à la salle des fêtes de Caylus.

17/10/2019

3/4

Le SCoT est un document d'urbanisme au niveau du Pays Midi-Quercy, il faudra plusieurs années pour le mettre en place, Mme le Maire conseille aux élus qui souhaitent se représenter d'assister à cette réunion.

VIII-4-Divers :

-Mme IGLESIAS demande quand aura lieu le transfert du bâtiment D de la commune à la maison de retraite pour l'euro symbolique. Mme le Maire indique que nous allons établir un acte administratif, cela ne coûte que 15 €.

Actuellement, il y a 70 résidents à l'EHPAD pour une capacité de 75 places.

-M. GARRIGUES voudrait utiliser 3 000 € sur les dépenses de voirie pour refaire en béton une partie de trottoir dans la rue du Barry.

M. HEBRARD estime que l'on peut bien refaire un bout de trottoir si c'est pour un commerce de la commune.

M. FABRE voudrait connaître la longueur de ce trottoir à refaire, M. GARRIGUES ne sait pas encore.

Mme LEGRAND quitte la séance à 22 heures 59.

Mme le Maire trouve que le chemin entre le camping et la station de pompage est en très mauvais état. Selon M. GARRIGUES, il serait possible de faire 15 mètres seulement en béton.

-Mme le Maire a reçu les personnes qui gèrent Somn'en Bulle à Najac et qui cherchent des terrains à vendre pour s'agrandir. Cet été, ils ont accueilli 900 personnes.

M. HEBRARD demande s'ils veulent un terrain isolé ou pas. Mme le Maire indique qu'ils ont besoin d'électricité. M. GARRIGUES explique que les bulles sont en plastique avec une soufflerie qui fonctionne en permanence.

-M. GARRIGUES informe l'Assemblée que La Guêpe en Course a été un grand succès cette année. Le circuit de 45 km allait jusqu'à Mergieux, puis Béteille, passait de nouveau à Mergieux avec retour par Laval. M. BOUYSSIERE demande si tout avait été balisé, M. GARRIGUES confirme.

Séance levée à 23 heures 34.